

Branches d'assurance :
Produit :
Convention :
Code Agence :
Contrat N° :
Formule :

IRDS
RC Décentralisé
624
CI0335N00000632
RC EDUCATION

فرع التأمين :
المنتج :
اتفاقية :
رمز النيابة :
العقد :
خيار :

Conditions Particulières

شروط خاصة

Aux Conditions Générales du contrat d'assurances Responsabilité Civile et aux Conditions Particulières qui suivent, annexes et clauses dont l'assuré reconnaît avoir pris connaissance et reçu un exemplaire, la STAR garantit l'assuré dans les conditions ci-après:

Le présent contrat est libellé en TND .

Date d'effet تاريخ المبرين	Type du Contrat نوع العقد	Durée du contrat مدة العقد	Date d'expiration / d'échéance تاريخ الانقضاء/حلول الأجل
08/10/2022	Durée Ferme	365 Jours	07/10/2023

I. Souscripteur :

المكتب :

Souscripteur* : ASSOCIATION AVENIR SPORTIVE SOUK JEDID

المكتب :

Adresse du souscripteur* : VILLE MAISON DE JEUNES 9121 SOUK JEDID SIDI BOUZID TUNISIA

Identifiant du souscripteur* : 1397611EAN000

II. Assuré :

المؤمن له :

Type client* : Personne morale : صنف الحريف : Code client* : 2000706551 : رمز الحريف :

Assuré* : ASSOCIATION AVENIR SPORTIVE SOUK JEDID

المؤمن له : ASSOCIATION AVENIR SPORTIVE SOUK JEDID

Date de naissance de l'assuré* : تاريخ ميلاد المؤمن له :

Adresse de l'assuré* : VILLE MAISON DE JEUNES 9121 SOUK JEDID SIDI BOUZID TUNISIA

Identifiant de l'assuré* : 1397611EAN000

Profession de l'assuré* : مهنة المؤمن له :

Sexe de l'assuré* : جنس المؤمن له :

III. Objet de la garantie :

GARANTIE DE BASE RC EDUCATION:

Sont garantis au titre de ce contrat les conséquences pécuniaires découlant de la responsabilité civile pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels et matériels causés accidentellement aux tiers du fait du personnel, du matériels, des installations mobilières utilisés par l'assuré à l'occasion de l'exploitation de son local.

Assurance RC-EDUCATION:

L'assureur couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que peut encourir l'assuré aux termes des dispositions légales en vigueur en raison :

- Des dommages corporels et matériels causés aux tiers du fait du personnel, du matériel, des installations mobilières et immobilières utilisés par l'assuré.
- Des dommages corporels seulement causés aux adhérents, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme tiers les uns vis-à-vis des autres.

IV. Garanties et Primes:

الضمانات و الأقساط :

Section	Garanties الضمانات	Capitaux assurés par garantie المبالغ المؤمنة لكل ضمان	Franchise par garantie الحصة المتبقية بنفقة المؤمن له 150 DT pour les dommages matériels
RC Exploitation	Dommages corporels et matériels	500 000,000	

Les adhérents de la liste sont couverts par rapport à l'option garantie/ capitaux tel que :

	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
Décès	1000	2000	4000	5000
Incapacité	1000	2000	4000	5000
Frais médicaux	50	100	150	250

La garantie du présent contrat est consentie moyennant une prime nette de 141,000 TND plus frais et taxes, payable à la souscription ainsi qu'aux différentes échéances tel que définis ci-dessous

Total prime nette القسط الصافي	Frais de contrat مصاريف العقد	Taxe (TUA) أدات	Prime totale TTC القسط الجملي	FGA مستوى ضمان المؤمن لهم	Total quittance à payer مجموع الوصل للدفع
141,000	15,000	18,720	174,720	3,000	177,720

V. Tableau d'échéancier :

جدول التجزئة:

Cet échéancier est établi conformément aux données du présent contrat

Date de paiement تاريخ الدفع	N° Échéance عدد التجزئة	Prime القسط الصافي	Frais du contrat مصاريف العقد	Taxe (TUA) أدات	Prime Totale TTC القسط الجملي	FGA مستوى ضمان المؤمن لهم	Total Quittance à payer مجموع الوصل للدفع
08/10/2022	1	141,000	15,000	18,720	174,720	3,000	177,720

VI. Exclusions particulières :

Outre les exclusions figurant aux Conditions Générales du présent contrat, sont exclus de la présente garantie "RC Education" les dommages résultant :

- Les dommages immatériels même consécutifs à un dommage garanti.
- Les dommages résultant de l'emploi de personnel non qualifié.
- Les dommages subis par les propriétaires, les exploitants et les dirigeants suivant la nature d'activité assurée.
- Les accidents survenus lors des excursions touristiques et des manifestations culturelles et sportives organisées en dehors de l'établissement assuré

- Tous dommages causé par : toute maladie infectieuse, tout virus, toute bactérie ou tout autre micro-organisme (asymptomatique ou non) ; ou le Coronavirus (COVID-19), y compris toute mutation ou variation de celui-ci ; ou une pandémie ou une épidémie, déclarée ou non déclarée par l'Organisation mondiale de la santé ou toute autorité gouvernementale.
- Les cyber risks

VII. Durée et résiliation du contrat :

Le présent contrat est souscrit pour une durée de 365 Jours prenant effet le 08/10/2022 et expirant de plein droit le 08/10/2023 .

VIII. Clauses spécifiques

Bien que le contrat soit signé par les deux parties, l'effet de la garantie est subordonné au paiement de la prime.

Liste des adhérents

Nom et prénom	Option
ALLOUI ZIED	Option 1
TAHRI MOHAMED DHIEA EL HAK	Option 1
AMMARI LOYAE	Option 1
SAIDI MOHAMED	Option 1
ALLOUI RAGHAD	Option 1
ALLOUI ASSIL	Option 1
ALLOUI AYHEM	Option 1
TAHRI SARRA	Option 1
BADRAOUI AYOUB	Option 1
REBHI AYMEN	Option 1
REBHI AMAL	Option 1

L'assuré reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les conditions particulières y compris les clauses et annexes sus indiquées du présent contrat et ce, pour la période de couverture préalablement mentionnée.

Fait à SIDI BOUZID
Le 07/10/2022

حرر في
بتاريخ 10:33
على الساعة

Le Souscripteur / L'Assuré



P/LASOCIETE
TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE
REASSURANCES

عن الشركة التونسية للتأمين وإعادة التأمين

